



## **Convention régissant les relations entre les clubs contacts RC Lyon Confluence et RC Morges**

Les Présidents en exercice au cours de l'année rotarienne 2014/2015 ont souhaité, par la présente convention, définir les modalités régissant les relations entre leurs deux clubs.

Ils ont convenu et arrêté ce qui suit :

### **1. Durée de la convention**

La présente convention est à durée limitée, valable pour la période 2014-2017. Elle peut être reconduite, si souhaité par les deux clubs.

### **2. Rencontres**

#### Lieu :

Les réunions ont en principe lieu dans la ville et/ou région du club recevant.

#### Fréquence :

Une rencontre annuelle des clubs par rotation.

#### Calendrier :

2015 Morges (fait 5/6 juin 2015)

2016 Lyon Confluence

2017 Morges

2018 ?

Les dates des rencontres seront fixées d'un commun accord entre les présidents après leur prise de fonction – le plus tôt possible. Période souhaitée de mars à juin.

Les rencontres se font sur deux jours, en fin de semaine.

Les clubs ne se feront pas de cadeaux à l'occasion des visites.

### **3. Hébergement**

A l'hôtel ou dans les familles rotariennes, en fonction des souhaits et des possibilités.

### **4. Programme**

Il est laissé à l'initiative du club visité.

## 5. Frais

Chaque club fera le maximum pour que le programme choisi n'entraîne pas des frais excessifs.

Le club visité prend à sa charge la totalité des frais d'organisation.

Les visiteurs assureront leur part de dépenses per capita pour tous les repas pris en commun.

Les visiteurs assurent leurs frais de voyage et leurs frais pour l'hébergement.

Dans le cas d'une rencontre ayant lieu ailleurs que dans la ville du club qui reçoit, le budget sera établi d'un commun accord ainsi que la règle de répartition des frais de repas et d'hébergement.

## 6. Relations

Les présidents des commissions internationales (clubs contacts) entretiendront avec leur homologues des contacts personnels réguliers afin d'entretenir les bonnes relations entre les clubs.

Durant le premier trimestre de l'année rotarienne les clubs échangeront la composition du comité et des commissions, la liste des membres, âges, professions, classifications, etc.

Les bulletins des clubs seront échangés régulièrement.

## 7. Actions communes

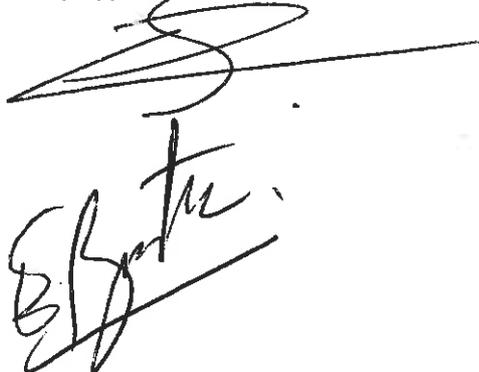
En accord avec leur comité et la commission d'intérêt publique, les présidents de la commission internationale de chaque club étudieront toutes possibilités d'actions communes internationales.

## Signatures

**RC Lyon Confluence**

Paul Sachot

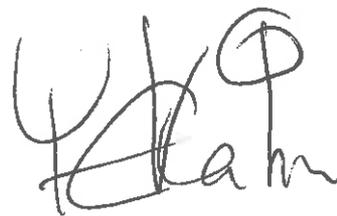
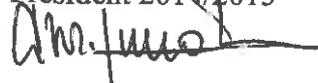
Président 2014/2015



**RC Morges**

Philippe Tissot

Président 2014/2015



Fait à Morges le 6 juin 2015